

Burundi : Les chefs des écoles publiques moins performantes "seront destitués"

@rib News, 29/05/2017 - Source XinhuaBurundi : la ministre de l'Education met en garde contre le taux de réussite bas aux évaluations nationalesLes directeurs et directrices des écoles publiques dont les résultats sont inférieurs à 30% au Concours National (Conditions 2016 et 2017) "seront destitués" de leurs fonctions avec l'année scolaire 2017-2018, a fait savoir la ministre burundaise de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Janvère Ndirahisha (photo).

Faisant suite à la publication des résultats des écoles publiques et privées au Concours National d'Admission à l'Enseignement Post-Fondamental et sur recommandation du président du Burundi, tous les directeurs et directrices des écoles publiques dont les résultats sont inférieurs à 30% aux évaluations au Concours National, Conditions 2016 et Conditions 2017, ont été avisés qu'ils seront destitués avec l'année scolaire 2017-2018, a précisé la ministre Ndirahisha dans récente correspondance adressée aux directeurs provinciaux de l'Enseignement (DPE). L'objet de la correspondance de la ministre Ndirahisha est une "mise en garde" aux directeurs des écoles ayant obtenu moins de 30% aux concours nationaux, Conditions 2016 et Conditions 2017. En effet, a-t-elle expliqué, la compétence d'un directeur ou directrice, se manifeste à travers les résultats obtenus aux évaluations nationales. Selon elle, le taux de réussite en dessous des 30%, s'avère comme un "indice d'incompétence pour la direction à amener l'école à atteindre le seuil minimal de la qualité des enseignements / apprentissages". Ex-directrice de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) avant d'être promue ministre de l'Education Nationale dans le gouvernement du président Pierre Nkurunziza du 24 août 2015 issu des dernières élections multipartites de 2015, Mme Ndirahisha a, auparavant, menacé de fermeture au cours de la prochaine année scolaire 2017-2018, les écoles privées dont les résultats seront inférieures à 20% aux évaluations nationales 2016 et 2017.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});